

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>30-01-18</u>	Dossier complet le : <u>30-01-18</u>	N° d'enregistrement : <u>2018-6077</u>

### 1. Intitulé du projet

Raccordement du site du Moulin de Baillarge à l'usine de traitement de Touvre

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances. Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m <sup>2</sup>	Création d'un réseau, canalisation Fonte DN350 mm, destiné aux eaux brutes en vue de leur potabilisation : - longueur : 7300 ml - diamètre extérieur : 380 mm - produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur : 2774 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consisteront à créer une conduite de transfert d'eaux brutes entre le forage du Moulin de Baillarge à Bouex et l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre.

La conduite en fonte DN 350 mm sera posée sur 7 300 ml entre les 2 sites.

La conduite sera posée sous domaine publique, sous ou en accotement des routes départementales et communales.

En cas de refus de passage en encorbellement du gestionnaire de l'ouvrage d'art situé sur la RD410 Le Coteau des Varennes, entre la commune de Garat et Touvre, une traversée de cours d'eau (l'Echelle) sera potentiellement nécessaire. Le cas échéant, elle sera réalisée en forage dirigé afin de réduire les incidences sur le milieu.

## 4.2 Objectifs du projet

La SEMEA doit la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire du Grand Angoulême, et les communes périphériques.

Afin de sécuriser son approvisionnement en eau potable, la SEMEA envisage d'exploiter le forage existant du Moulin de Baillarge. Conformément à l'arrêté préfectoral du 21/10/2003, le prélèvement au Moulin de Baillarge sera de :

- 200 m<sup>3</sup>/h et 2 000 m<sup>3</sup>/j en période de fonctionnement normal ;
- 400 m<sup>3</sup>/h et 9 600 m<sup>3</sup>/j en utilisation de secours (pompage 24h/24).

L'objectif du projet est d'acheminer les eaux pompées depuis le Moulin de Baillarge vers la station du Pontil. Les eaux seront ensuite traitées à raison de 2000 m<sup>3</sup>/j ou, en cas de défaut des ressources de la Touvre, à hauteur de 9600 m<sup>3</sup>/j.

Cet objectif nécessite la création d'une conduite de transfert entre les 2 sites distants d'environ 7 300 ml.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués strictement sur le domaine public, sous ou en accotement des routes départementales et communales.

La tranchée sera effectuée avec les moyens de terrassements traditionnels (pelleteuses, camions, compacteurs). La tranchée aura une largeur de 1 m et de 1,5 m de profondeur environ. La tranchée sera remblayée en matériaux d'apport ou en matériaux extraits selon la qualité des granulats.

Si nécessaire, la traversée de l'Echelle, à hauteur du Pont de la RD410 Coteau des Varennes entre Garat et Touvre, il est prévu un passage sous le lit de la rivière en forage dirigé avec création des fosses de tirage de part et d'autre de l'Echelle.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Études : Janvier 2018 à Avril 2019 : Études et appels d'offres

Travaux : Mai 2019 – Juin 2020

Réception Juillet 2020

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'eau pompée au Moulin de Baillarge transitera dans la conduite jusqu'à l'usine de Pontil à Touvre

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Cette opération relève des dispositions réglementaires et législatives contenues dans les articles L.214-1 à L.214-6, R.214-1 à R.214-56 et L.122-1 à L.122-3, R122-2 et R122-3 du Code de l'Environnement et notamment au titre de la rubrique 22 de l'annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur :	7300 ml
Diamètre extérieur :	380 mm
Produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur :	2774 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune : Touvre  
Lieu-dit : Le Pontil

Référence cadastrale Usine:  
Section AY parcelles 107 et 108  
Section AT parcelles 2; 3 et 4

Référence cadastrale Forage de  
Baillarge:

Référence cadastrale :  
Section E parcelle 1650

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 45° 65' 96" 76 Lat. 00° 25' 44" 65

Point d'arrivée :

Long. 45° 60' 92" 38 Lat. 00° 29' 70" 11

Communes traversées :

Touvre 16 600  
Garat 16410  
Bouex 16410

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au départ du tracé, depuis Moulin de Baillarge, le tracé longe la ZNIEFF de type 1 Vallée de l'Echelle sur un linéaire de 685m. Sur ce linéaire, la canalisation sera posée sous voirie. Le tracé longe la ZNIEFF de type 2 VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS, et la traverse en un point à hauteur du pont de la RD410 au Coteau des Varennes.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront effectués strictement sur le domaine public, sous ou en accotement des routes départementales et communales.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux ZRET601 définie par arrêté préfectoral du 24 mai 1995. Le projet n'engendre ni prélèvement ni rejet permanent d'effluent.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans les périmètres de protection des captages suivants : - Périmètre de protection rapprochée du captage de Coulonge sur Charente (arrêté préfectoral du 31 décembre 1976). - Périmètre de protection rapprochée du captage de Touvre (arrêté du 19 décembre 1980). Le projet est conforme aux prescriptions applicables dans ces périmètres.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la vallée de la Touvre, les sources et gouffres de la Touvre sont inscrits à l'inventaire des sites pittoresques du département de la Charente (arrêté du 15 juin 1936 complété par l'arrêté du 9 mars 1961). En outre, la fin du tracé rejoignant l'usine du Pontil se situe dans le périmètre de 500 m autour d'un monuments historique inscrit : Le Logis de la Lèche. Les canalisations seront implantées sous voirie, sans équipement de nature à modifier l'aspect de ces sites.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tracé longe le site Natura 2000 : Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents, et la traverse en un point à hauteur du pont de la RD410 au Coteau des Varennes.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en œuvre du réseau permettant le raccordement du forage du Moulin de Baillarge à l'usine du Pontil n'engendrera pas de prélèvements permanents d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en œuvre du réseau permettant le raccordement du forage du Moulin de Baillarge à l'usine du Pontil n'engendrera pas de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mise en œuvre du réseau permettant le raccordement du forage du Moulin de Baillarge à l'usine du Pontil n'est pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mise en œuvre du réseau permettant le raccordement du forage du Moulin de Baillarge à l'usine du Pontil n'est pas déficitaire en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence du projet sur la biodiversité (faune, flore, habitats, continuité écologique) se limitera à la phase travaux. En outre, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues au projet et décrites en Annexe 8 permettant de réduire significativement l'incidence sur les milieux naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence du projet sur les espèces et habitats du site Natura 2000 Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents se limitera à la phase travaux. En outre, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues au projet et décrites en Annexe 8 permettant de réduire significativement l'incidence sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence du projet sur les espèces et habitats des ZNIEFF Vallée de l'Echelle et Vallée de la Charente se limitera à la phase travaux. En outre, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues au projet et décrites en Annexe 8 permettant de réduire significativement l'incidence sur les espèces et habitats de ces ZNIEFF.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront effectués strictement sur le domaine public, sous ou en accotement des routes départementales et communales. Le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones inondables reportées sur la cartographie en annexe sont issues de l'Atlas des zones inondables de la Touvre. Le tracé longe sur une grande partie de son linéaire la zone de crue exceptionnelle, à l'exception d'un tronçon qui traverse la zone inondable : à hauteur du pont de la RD410 au Coteau des Varennes. L'incidence sur les crues se limite à la période des travaux, des mesures d'évitement sont prévues au projet et décrites en Annexe 8.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux généreront des circulations d'engins sur le tracé pouvant induire des nuisances au voisinage et générer des perturbations des espèces présentes. Des mesures de réduction sont prévues au projet et décrites en Annexe 8.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux risquent de générer des nuisances sonores. Des mesures d'évitement sont prévues au projet et décrites en Annexe 8.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des émissions lumineuses. Les travaux seront conduits de jour, sans nécessité d'éclairer le chantier</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des opérations de terrassement des fosses de tirage du forage dirigé, il est probable qu'un pompage en fond de fouille soit nécessaire. Ces eaux chargées en MES seront décantées préalablement à leur rejet vers le milieu, permettant de ne pas avoir d'incidence notable sur la qualité des eaux réceptrices. Les boues seront quant à elles évacuées vers un site de traitement des déchets.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des déchets en phase exploitation. En phase travaux : - en cas de perte de polluant, de la sciure ou tout autre produit adsorbant sera épandu. Les produits souillés seront collectés puis évacués en décharge. Il en - les boues extraites des fosses de tirage du forage dirigé seront collectées dans les fosses de départ et d'arrivée et pompées en fin de chantier, afin d'être évacuées vers une filière dédiée</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations seront enterrées et aucun ouvrage ne sera implanté sur le tracé. De fait, le projet n'est pas de nature à modifier l'aspect du site et des paysages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les canalisations s'implanteront presque strictement sous des voiries existantes, sans modification de l'usage des sols.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La modernisation de l'usine du Pontil sera opérée de septembre 2018 à février 2022, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Angoulême, en parallèle du raccordement du Moulin de Baillarge à l'usine.

Ce projet fait l'objet d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Le dossier est actuellement en cours d'instruction auprès des services de la DDT de la Charente.

Ce projet est circonscrit aux parcelles de l'usine d'eau potable actuelle.

Les autres projets situés à proximité (Extension de la carrière de Peusec et des Cavernes, commune de Garat - Défrichage de 27238 m<sup>2</sup> en vue de la création du lotissement Les hauts de Fontenelle, commune de Sers) n'auront pas d'incidences cumulées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Se référer à l'annexe 8

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Zoom sur la localisation du projet vis-à-vis des ZNIEFF et site Natura 2000 Annexe 8 : Mesures d'évitement et de réduction intégrées au projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Angoulême

le,

25/01/2018

Signature

*J. L...*

